

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COLOMBIERS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340081500071

POSTE COMPTABLE : CFP CAPESTANG

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE COLOMBIERS (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	32
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	33
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	37
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	39
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	40
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	43
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	44
D2 - Arrêté et signatures	45

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COLOMBIERS MAIRIE DE COLOMBIERS	BP 2020
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2525
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	175
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Cnes LA DOMITIENNE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0,0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 248 330,00	2 248 330,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 248 330,00	2 248 330,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 282 840,80	2 302 940,96

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 348 077,20	1 040 687,04
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 287 290,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 630 918,00	3 630 918,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 879 248,00	5 879 248,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	618 864,00	0,00	642 390,00	642 390,00	642 390,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	830 880,00	0,00	840 215,00	840 215,00	840 215,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00	800,00	800,00	800,00
65	Autres charges de gestion courante	436 081,00	0,00	431 676,00	431 676,00	431 676,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 886 825,00	0,00	1 915 081,00	1 915 081,00	1 915 081,00
66	Charges financières	63 946,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 951 771,00	0,00	2 008 581,00	2 008 581,00	2 008 581,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	173 500,00		186 000,00	186 000,00	186 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	53 749,00		53 749,00	53 749,00	53 749,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		227 249,00		239 749,00	239 749,00	239 749,00
TOTAL		2 179 020,00	0,00	2 248 330,00	2 248 330,00	2 248 330,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 248 330,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 100,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	93 100,00	0,00	88 900,00	88 900,00	88 900,00
73	Impôts et taxes	1 576 465,00	0,00	1 622 896,00	1 622 896,00	1 622 896,00
74	Dotations et participations	295 055,00	0,00	308 394,00	308 394,00	308 394,00
75	Autres produits de gestion courante	158 050,00	0,00	150 050,00	150 050,00	150 050,00
Total des recettes de gestion courante		2 152 770,00	0,00	2 201 240,00	2 201 240,00	2 201 240,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits exceptionnels	6 200,00	0,00	27 040,00	27 040,00	27 040,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 159 020,00	0,00	2 228 330,00	2 228 330,00	2 228 330,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL		2 179 020,00	0,00	2 248 330,00	2 248 330,00	2 248 330,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 248 330,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	219 749,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 915,20	11 700,00	4 626,00	4 626,00	16 326,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	822 885,93	335 254,75	1 138 271,00	1 138 271,00	1 473 525,75
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	130 004,88	14 024,50	0,00	0,00	14 024,50
	Total des opérations d'équipement	2 831 205,99	987 097,95	880 217,80	880 217,80	1 867 315,75
	Total des dépenses d'équipement	3 838 012,00	1 348 077,20	2 023 114,80	2 023 114,80	3 371 192,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 803,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 690,00	0,00	189 000,00	189 000,00	189 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	96 342,00		46 646,00	46 646,00	46 646,00
	Total des dépenses financières	353 835,00	0,00	235 646,00	235 646,00	235 646,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 191 847,00	1 348 077,20	2 258 760,80	2 258 760,80	3 606 838,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		4 080,00	4 080,00	4 080,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	20 000,00		24 080,00	24 080,00	24 080,00
	TOTAL	4 211 847,00	1 348 077,20	2 282 840,80	2 282 840,80	3 630 918,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 630 918,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 015 261,00	1 040 687,04	150 000,00	150 000,00	1 190 687,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	20 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 035 261,00	1 040 687,04	850 000,00	850 000,00	1 890 687,04
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	120 000,00	0,00	341 999,96	341 999,96	341 999,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	780 263,00	0,00	864 112,00	864 112,00	864 112,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	708,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	903 471,00	0,00	1 209 111,96	1 209 111,96	1 209 111,96
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 938 732,00	1 040 687,04	2 059 111,96	2 059 111,96	3 099 799,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	173 500,00		186 000,00	186 000,00	186 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	53 749,00		53 749,00	53 749,00	53 749,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		4 080,00	4 080,00	4 080,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	227 249,00		243 829,00	243 829,00	243 829,00

COLOMBIERS - MAIRIE DE COLOMBIERS - BP - 2020

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		3 165 981,00	1 040 687,04	2 302 940,96	2 302 940,96	3 343 628,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		287 290,00
--	--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 630 918,00
---	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	219 749,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	642 390,00		642 390,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	840 215,00		840 215,00
014	Atténuations de produits	800,00		800,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	431 676,00		431 676,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	63 000,00	0,00	63 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	53 749,00	53 749,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		186 000,00	186 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 008 581,00	239 749,00	2 248 330,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 248 330,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	189 000,00	0,00	189 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 867 315,75		1 867 315,75
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	16 326,00	0,00	16 326,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 473 525,75	24 080,00	1 497 605,75
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	14 024,50	0,00	14 024,50
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	46 646,00		46 646,00
Dépenses d'investissement – Total		3 606 838,00	24 080,00	3 630 918,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 630 918,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	31 000,00		31 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	88 900,00		88 900,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	1 622 896,00		1 622 896,00
74	Dotations et participations	308 394,00		308 394,00
75	Autres produits de gestion courante	150 050,00	0,00	150 050,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00
77	Produits exceptionnels	27 040,00	0,00	27 040,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 228 330,00	20 000,00	2 248 330,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 248 330,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	341 999,96	0,00	341 999,96
13	Subventions d'investissement	1 190 687,04	0,00	1 190 687,04
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	703 000,00	0,00	703 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 080,00	4 080,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		53 749,00	53 749,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		186 000,00	186 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 235 687,00	243 829,00	2 479 516,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	287 290,00
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	864 112,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 630 918,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	618 864,00	642 390,00	642 390,00
60611	Eau et assainissement	18 000,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	116 960,00	120 000,00	120 000,00
60621	Combustibles	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60622	Carburants	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	200,00	200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	400,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 500,00	4 500,00	4 500,00
60633	Fournitures de voirie	18 000,00	18 000,00	18 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	11 904,00	11 758,00	11 758,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	16 000,00	16 000,00
611	Contrats de prestations de services	10 200,00	10 000,00	10 000,00
6135	Locations mobilières	6 500,00	6 500,00	6 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	8 000,00	8 000,00
61521	Entretien terrains	70 000,00	65 000,00	65 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	30 547,00	30 547,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	8 600,00	9 000,00	9 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	7 000,00	6 000,00	6 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	17 000,00	17 000,00	17 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 500,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	8 500,00	8 500,00
6156	Maintenance	29 000,00	32 000,00	32 000,00
6161	Multirisques	40 000,00	23 000,00	23 000,00
617	Etudes et recherches	1 600,00	1 485,00	1 485,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	600,00	600,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	500,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	900,00	900,00	900,00
6226	Honoraires	3 500,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	800,00	800,00	800,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	53 000,00	53 000,00	53 000,00
6237	Publications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6257	Réceptions	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	7 000,00	7 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	700,00	700,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	39 000,00	39 000,00	39 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 400,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 400,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	24 000,00	22 000,00	22 000,00
63513	Autres impôts locaux	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	830 880,00	840 215,00	840 215,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 350,00	7 461,00	7 461,00
6411	Personnel titulaire	498 875,00	507 583,00	507 583,00
6413	Personnel non titulaire	63 953,00	51 179,00	51 179,00
64168	Autres emplois d'insertion	13 040,00	10 557,00	10 557,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	85 680,00	85 903,00	85 903,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	129 290,00	132 519,00	132 519,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 940,00	3 234,00	3 234,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	21 127,00	32 009,00	32 009,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 400,00	2 400,00	2 400,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 225,00	7 370,00	7 370,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	800,00	800,00
7398	Reverst., restitut* et prélèvt divers	1 000,00	800,00	800,00
65	Autres charges de gestion courante	436 081,00	431 676,00	431 676,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	360,00	400,00	400,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	204 720,00	193 448,00	193 448,00
6531	Indemnités	59 000,00	69 393,00	69 393,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	3 000,00	3 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	3 150,00	5 000,00	5 000,00
6535	Formation	1 500,00	1 500,00	1 500,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	200,00	200,00
6553	Service d'incendie	59 692,00	61 677,00	61 677,00
65548	Autres contributions	17 264,00	17 264,00	17 264,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 700,00	2 800,00	2 800,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	750,00	1 250,00	1 250,00
657362	Subv. fonct. CCAS	13 245,00	16 740,00	16 740,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	25 000,00	12 804,00	12 804,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	46 000,00	46 000,00	46 000,00
65888	Autres	200,00	200,00	200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 886 825,00	1 915 081,00	1 915 081,00
66	Charges financières (b)	63 946,00	63 000,00	63 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	63 946,00	60 000,00	60 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 951 771,00	2 008 581,00	2 008 581,00
023	Virement à la section d'investissement	173 500,00	186 000,00	186 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	53 749,00	53 749,00	53 749,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	53 749,00	53 749,00	53 749,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		227 249,00	239 749,00	239 749,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		227 249,00	239 749,00	239 749,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 179 020,00	2 248 330,00	2 248 330,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 248 330,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	30 100,00	31 000,00	31 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 100,00	31 000,00	31 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	93 100,00	88 900,00	88 900,00
7011	Ventes d'eau	2 600,00	2 400,00	2 400,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	3 000,00	3 000,00
70312	Redevances funéraires	3 000,00	2 000,00	2 000,00
70322	Stationnement, locat° domaine portuaire,	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	13 000,00	10 000,00	10 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 000,00	1 000,00	1 000,00
7065	Droits port et navigation (hors location	4 800,00	4 000,00	4 000,00
70688	Autres prestations de services	500,00	300,00	300,00
7078	Autres marchandises	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7082	Commissions	200,00	100,00	100,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	6 000,00	6 100,00	6 100,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes	1 576 465,00	1 622 896,00	1 622 896,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	940 920,00	977 451,00	977 451,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	2 000,00	2 000,00
73211	Attribution de compensation	430 945,00	430 945,00	430 945,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7336	Droits de place	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	77 000,00	80 000,00	80 000,00
7362	Taxes de séjour	600,00	500,00	500,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	35 000,00	40 000,00	40 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74	Dotations et participations	295 055,00	308 394,00	308 394,00
7411	Dotation forfaitaire	140 882,00	144 978,00	144 978,00
74121	Dotation de solidarité rurale	35 526,00	36 556,00	36 556,00
74124	Dotation d'intercommunalité	12 648,00	12 507,00	12 507,00
74127	Dotation nationale de péréquation	35 380,00	39 987,00	39 987,00
744	FCTVA	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74718	Autres participations Etat	5 000,00	7 000,00	7 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	7 205,00	7 272,00	7 272,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	42 914,00	44 594,00	44 594,00
7488	Autres attributions et participations	14 000,00	14 000,00	14 000,00
75	Autres produits de gestion courante	158 050,00	150 050,00	150 050,00
752	Revenus des immeubles	158 000,00	150 000,00	150 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	50,00	50,00	50,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		2 152 770,00	2 201 240,00	2 201 240,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	50,00	50,00	50,00
761	Produits de participations	50,00	50,00	50,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 200,00	27 040,00	27 040,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 200,00	500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	26 540,00	26 540,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 159 020,00	2 228 330,00	2 228 330,00
= a+b+c+d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 179 020,00	2 248 330,00	2 248 330,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 248 330,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	53 915,20	4 626,00	4 626,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	32 966,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	20 949,20	4 626,00	4 626,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	822 885,93	1 138 271,00	1 138 271,00
2111	Terrains nus	147,00	80 000,00	80 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	3 000,00	3 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	82 310,00	72 776,00	72 776,00
2115	Terrains bâtis	0,00	671 782,00	671 782,00
2118	Autres terrains	0,00	35 000,00	35 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 831,00	4 000,00	4 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	60 490,00	1 500,00	1 500,00
21311	Hôtel de ville	10 893,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	323 423,00	14 594,00	14 594,00
21316	Equipements du cimetière	4 600,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	35 249,00	67 003,00	67 003,00
2132	Immeubles de rapport	14 182,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	504,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	45 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	68 533,00	53 340,00	53 340,00
2152	Installations de voirie	10 635,93	36 656,00	36 656,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	13 644,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	14 963,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	42 796,00	24 375,00	24 375,00
21538	Autres réseaux	3 423,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	3 168,00	716,00	716,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	9 020,00	16 096,00	16 096,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	4 920,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	3 695,00	24 700,00	24 700,00
2182	Matériel de transport	3 387,00	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 214,00	6 000,00	6 000,00
2184	Mobilier	0,00	1 225,00	1 225,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 858,00	5 508,00	5 508,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	130 004,88	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	12 394,00	0,00	0,00
2313	Constructions	107 173,18	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	10 437,70	0,00	0,00
128	Opération d'équipement n° 128 (5)	0,00	0,00	0,00
143	Opération d'équipement n° 143 (5)	23 587,85	0,00	0,00
1701	Opération d'équipement n° 1701 (5)	1 191 494,28	880 217,80	880 217,80
1702	Opération d'équipement n° 1702 (5)	1 353 113,86	0,00	0,00
1703	Opération d'équipement n° 1703 (5)	263 010,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 838 012,00	2 023 114,80	2 023 114,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 803,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 803,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 690,00	189 000,00	189 000,00
1641	Emprunts en euros	173 340,00	186 000,00	186 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 350,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	96 342,00	46 646,00	46 646,00
Total des dépenses financières		353 835,00	235 646,00	235 646,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 191 847,00	2 258 760,80	2 258 760,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	10 000,00	10 000,00
2313	Constructions	10 000,00	0,00	0,00

COLOMBIERS - MAIRIE DE COLOMBIERS - BP - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2315	Installat°, matériel et outillage techni	10 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	4 080,00	4 080,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	4 080,00	4 080,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		20 000,00	24 080,00	24 080,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 211 847,00	2 282 840,80	2 282 840,80

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 348 077,20
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 630 918,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 015 261,00	150 000,00	150 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	80 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	260 347,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	608 441,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	557 785,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	37 675,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	30 000,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	212 432,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	228 581,00	150 000,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	20 000,00	700 000,00	700 000,00
1641	Emprunts en euros	20 000,00	700 000,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 035 261,00	850 000,00	850 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	900 263,00	1 206 111,96	1 206 111,96
10222	FCTVA	90 000,00	321 999,96	321 999,96
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	20 000,00	20 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	780 263,00	864 112,00	864 112,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	708,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		903 471,00	1 209 111,96	1 209 111,96
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 938 732,00	2 059 111,96	2 059 111,96
021	Virement de la sect° de fonctionnement	173 500,00	186 000,00	186 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	53 749,00	53 749,00	53 749,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	11 288,00	11 288,00	11 288,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	40 113,00	40 113,00	40 113,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	2 348,00	2 348,00	2 348,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		227 249,00	239 749,00	239 749,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	4 080,00	4 080,00
2031	Frais d'études	0,00	4 080,00	4 080,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		227 249,00	243 829,00	243 829,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 165 981,00	2 302 940,96	2 302 940,96

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 040 687,04
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	287 290,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 630 918,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 128 (1)
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		307 621,30	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 571,94	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	2 736,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	6 138,54	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	17 900,12	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	2 820,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 721,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 254,98	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	269 049,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	216 367,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	52 682,21	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 143 (1)
LIBELLE : ESPACES PUBLICS COEUR DE VILLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 201 989,48	a 3 453,76	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 041,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 638,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 484,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 918,93	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 184 948,15	3 453,76	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 810 504,93	3 453,76	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	6 262,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	368 180,42	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 453,76
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1701 (1)
LIBELLE : BATIMENT RUE DES ECOLES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		607 083,83	a 722 026,45	880 217,80	b 880 217,80	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	8 699,49	79 250,00	79 250,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	19 250,00	19 250,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	1 915,19	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	1 422,70	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	5 361,60	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	607 083,83	713 326,96	800 967,80	800 967,80	0,00
2313	Constructions	607 083,83	713 326,96	800 967,80	800 967,80	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-1 602 244,25
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1702 (1)
LIBELLE : PISTE CYCLABLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 248 932,98	a 76 445,20	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 240,66	6 141,90	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	7 240,66	6 141,90	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 241 692,32	70 303,30	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 241 692,32	70 303,30	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-76 445,20
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1703 (1)
LIBELLE : MUR DE SOUTENEM RUE DU LAVOIR-ALL LAVANDIERES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		49 369,06	a 185 172,54	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	49 369,06	185 172,54	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	46 219,06	185 172,54	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-185 172,54
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 246 733,05									
1641 Emprunts en euros (total)					3 246 733,05									
02BU7L011PR	CREDIT AGRICOLE	18/04/2013		19/05/2013	200 000,00	F		3,990	3,990	euros	T	X	N	A-1
488289016PR	CREDIT AGRICOLE	23/05/2005		25/05/2006	250 000,00	C		4,000	4,000	euros	A	P	N	A-1
A1708468000	CAISSE D EPARGNE	24/06/2008		25/01/2009	600 000,00	F		4,820	4,820	euros	T	X	N	A-1
A1708469000	CAISSE D EPARGNE	25/12/2008		25/03/2009	700 000,00	F		4,820	4,820	euros	T	X	N	A-1
A1710123	CAISSE D EPARGNE	25/07/2010		25/08/2010	400 000,00	C		2,980	2,980	euros	M	M	N	A-1
ALR 20004265	CAISSE D EPARGNE	02/05/2000		25/01/2002	148 549,33	F		5,800	5,800	euros	A	P	N	A-1
CDC prêt 5142187	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/06/2016		01/07/2017	500 000,00	F		1,750	1,750	euros	A	P	N	A-1
MON190972EUR/0191063/001	DEXIA CREDIT LOCAL	26/11/2001		01/04/2002	198 183,72	F		4,900	4,900	euros	T	X	N	A-1
MON230952EUR/0239191	DEXIA CREDIT LOCAL	24/05/2005		01/01/2006	250 000,00	F		3,390	3,390	euros	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

COLOMBIERS - MAIRIE DE COLOMBIERS - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 246 733,05									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Type de taux (12)	Index (13)				Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 714 468,49				179 857,11	57 087,40	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 714 468,49				179 857,11	57 087,40	0,00	0,00	
02BU7L011PR	N	0,00	A-1	143 318,34	10,00	F		3,990	9 765,26	5 573,50	0,00	0,00
488289016PR	N	0,00	A-1	83 755,29	5,00	C		0,000	13 942,83	39,36	0,00	0,00
A1708468000	N	0,00	A-1	335 835,95	8,00	F		4,820	31 648,65	15 620,95	0,00	0,00
A1708469000	N	0,00	A-1	397 761,49	8,00	F		4,820	36 210,23	18 524,13	0,00	0,00
A1710123	N	0,00	A-1	240 942,24	9,00	C		2,980	19 659,65	6 241,30	0,00	0,00
ALR 20004265	N	0,00	A-1	23 426,35	1,00	F		5,800	11 382,99	1 358,73	0,00	0,00
CDC prêt 5142187	N	0,00	A-1	435 599,18	16,00	F		1,750	22 222,63	7 622,99	0,00	0,00
MON190972EUR/0191063/001	N	0,00	A-1	33 045,88	1,00	F		4,900	14 241,10	1 360,22	0,00	0,00
MON230952EUR/0239191	N	0,00	A-1	20 783,77	0,00	F		3,390	20 783,77	746,22	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COLOMBIERS - MAIRIE DE COLOMBIERS - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 714 468,49					179 857,11	57 087,40	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 714 468,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ZONES ACTIVITES	15	
L	subventions d équipement	5	
L	SUBVENTION D EQUIPEMENT	5	
L	SUBVENT EQUIP BAT ET INSTALLATIONS	5	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		232 646,00	I 232 646,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		186 000,00	186 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	186 000,00	186 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		46 646,00	46 646,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	46 646,00	46 646,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	232 646,00	1 348 077,20	0,00	1 580 723,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		581 748,96	III 581 748,96
Ressources propres externes de l'année (a)		341 999,96	341 999,96
10222	FCTVA	321 999,96	321 999,96
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	20 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		239 749,00	239 749,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	11 288,00	11 288,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	40 113,00	40 113,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	2 348,00	2 348,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	186 000,00	186 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	581 748,96	1 040 687,04	287 290,00	864 112,00	2 773 838,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 580 723,20
Ressources propres disponibles	IV	2 773 838,00
Solde	V = IV – II (6)	1 193 114,80

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					930 852,38	800 721,99										15 667,89	33 413,55	
	2015	P	PLUS02	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	454 929,75	421 304,94	35,00	A	F	1,600	F	1,600	-	euros	6 740,88	8 745,12		
	2015	P	PLUS 02	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	65 124,00	61 600,22	45,00	A	C	1,600	C	1,600	A-1	euros	985,60	916,46		
	2015	P	PLAI 02	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	82 764,75	75 624,11	35,00	A	C	0,800	C	0,800	A-1	euros	604,99	1 821,01		
	2015	P	PLAI 02	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12 884,25	12 031,72	45,00	A	C	0,800	C	0,800	A-1	euros	96,25	217,41		
	1992	P	APL88 11	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	75 697,65	58 620,52	10,00	A	C	2,950	C	2,950	A-1	euros	1 729,31	4 588,72		
	2011	P	GLAIF 02	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29 258,56	21 402,34	8,00	A	C	2,950	C	2,950	A-1	euros	631,37	2 111,01		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
	1996	C	PLA88 07	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	206 747,37	147 676,69	9,00	A	C		3,250	C		3,250	A-1	euros	4 799,49	14 767,67
	1997	C	PLA88 07	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 446,05	2 461,45	9,00	A	C		3,250	C		3,250	A-1	euros	80,00	246,15
TOTAL GENERAL					930 852,38	800 721,99											15 667,89	33 413,55

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	3	AMICALE LAIQUE COLOMBIERS TOKOLI	AMICALE LAIQUE COLOMBIERS/ TOKOL	Association	250,00
6574	2	AMIS DE L ECOLE ST ETIENNE	LES AMIS DE L ECOLE ST ETIENNE	Association	150,00
6574	4	APEMA	APEMA	Association	150,00
6574	6	COLOMB ART	COLOMB ARTS	Association	500,00
6574	7	COOP ECOLE ELEMENTAIRE	OCCE 34 COOP SCOLAIRE LES FOURMI	Association	7 700,00
6574	8	COOP ECOLE MATERNELLE	OCCE COOP SCOLAIRE MATERNELLE	Association	1 725,00
6574	9	CROIX ROUGE	CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION	Association	50,00
6574	10	CULTURE ART PATRIMOINE	CULTURE ART ET PATRIMOINE	Association	400,00
6574	11	ECOLE RUGBY COTEAUX D ENSERUNE	ECOLE DE RUGBY COTEAUX ENSERUNE	Association	1 000,00
6574	12	ENERGIE SANTE	ENERGIE ET SANTE	Association	155,00
6574	14	FANNY COLOMBIERAINE	FANNY COLOMBIERAINE	Association	300,00
6574	13	FNACA	FNACA	Association	155,00
6574	18	JKD PROTECTION	JKD PROTECTION	Association	155,00
6574	27	L ATELIER DES AMIES	L ATELIER DES AMIES	Association	155,00
6574	40	L ECHIQUIER LA DOMITIENNE	L ECHIQUIER LA DOMITIENNE COLOMB	Association	325,00
6574	19	LA BANDE A JOJO	LA BANDE A JOJO	Association	100,00
6574	22	LA RITOURNELLE	LA RITOURNELLE	Association	300,00
6574	1	L AIGUILLE JOYEUSE	AIGUILLE JOYEUSE	Association	155,00
6574	23	LES CAVALIERS DE COLOMBIERS	LES CAVALIERS DE COLOMBIERS	Association	150,00
6574	25	LOU PESCADOU	LOU PESCADOU	Association	275,00
6574	26	MUSIC COL	MUSIC COL	Association	155,00
6574	29	PREVENTION ROUTIERE	PREVENTION ROUTIERE	Association	50,00
6574	30	RADIO DES COLOMBES	RADIO DES COLOMBES	Association	155,00
6574	34	TAI CHI DES COLOMBES	TAI CHI DES COLOMBES	Association	150,00
6574	38	US NISSAN-COLOMBIERS RUGBY	US NISSAN COLOMBIERS	Association	2 450,00
6574	36	USCNM VIA DOMITIA	USCNM VIA DOMITIA FOOTBALL	Association	3 450,00
6574	37	VELO CLUB DE L OPPIDUM	VELO CLUB OPPIDUM	Association	230,00
6574	41	STUDIO C	STUDIO C	Association	750,00
6574	42	LES GAULOIS D ENSERUNE	LES GAULOIS D ENSERUNE	Association	155,00
6574	43	ASSO LES PEC	ASS LES PEC PARENTS D ELEVES	Association	150,00
6574	44	RANDO COLOMBIERS 34	RANDO COLOMBIERS 34	Association	150,00
6574	45	TENNIS CLUB COLOMBIERS	TENNIS CLUB COLOMBIERS	Association	960,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,86	8,86	4,86	0,00	4,86
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	0,86	0,86	0,86	0,00	0,86
ADJT ADMINIS PRINCIPAL 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL de 2ème CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	1,57	11,57	7,57	0,00	7,57
ADJOINT TECHNIQUE	C	5,00	1,57	6,57	2,57	0,00	2,57
ADJT TECHNI PRINCIPAL 2e CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	2,40	2,40	2,40	0,00	2,40
AGENT SPECIALISE PRINC 2e classe maternelle	C	0,00	2,40	2,40	2,40	0,00	2,40
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,72	1,72	0,86	0,00	0,86
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	0,00	0,86	0,86	0,00	0,00	0,00
ADJT PATRIMOINE PRINCIPAL 2e CLASSE	C	0,00	0,86	0,86	0,86	0,00	0,86
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN BRIGADIER	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		21,00	6,55	27,55	17,69	0,00	17,69

COLOMBIERS - MAIRIE DE COLOMBIERS - BP - 2020

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				61 737,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	0,00	14 778,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique	C	TECH	0,00	13 040,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Contrat PEC	C	TECH	0,00	10 557,00	A	A PEC
adjoint technique	C	TECH	0,00	23 362,00	3-b	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				61 737,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SIVOM D ENSERUNE		PARTICIPATION	17 264,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	2 367 000,00	3,22	11,92	0,00	282 146,40	3,22
TFPB	3 439 000,00	2,02	19,00	0,00	653 410,00	2,02
TFPNB	73 500,00	-0,02	57,00	0,00	41 895,00	-0,02
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	5 879 500,00	0,00			977 451,40	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/04/2020

Présenté par le Maire (1),
A Colombiers, le 28/04/2020
le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Colombiers, le 28/04/2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 CARALP Alain	
02 FABRE Bernard	
03 LACOMBE Maryse	
04 CALMEL Thierry	
05 CORBIERE Odile	
06 MIRALLES Guy	
07 GOUZILLE Bernadette	
08 BOUSQUET Jean-François	
09 FAUGERES Michel	
10 PLANO SALA Marie Josée	
11 RUIZ Antoine	
12 PUJOL Thierry	
13 JEANNIN Christèle	
14 PIRES Ludovic	
15 CHEROT Laurence	
15 GRAND Aurélie	
16 BARBE Fabienne	
18 HEURTAUT Martine	
19 GONTARD Patrick	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.